

ASSURANCES

PORTÉE ECONOMIQUE DES PERTES PAR LE FEU.

Les dommages causés par le feu, bien que locaux, à l'origine, sont en fin de compte des pertes nationales. Leur véritable signification se révèle par leurs effets sur :

- (1) Les ressources naturelles, par la destruction des matériaux de construction;
- (2) Le crédit commercial, par l'abaissement de la sécurité;
- (3) Le progrès industriel, par l'obstacle à la production;
- (4) Le peuple, qui, en dernier lieu paye les frais.

(1) **Leurs effets sur les ressources naturelles.** — Les matériaux, la main-d'oeuvre et le temps, éléments fondamentaux de toute valeur créée, sont irrévocablement perdus dans la destruction de la propriété par le feu. L'énorme taxe d'assurance imposée sur le peuple, pour indemniser et remplacer la propriété, ne saurait récupérer les matériaux détruits. Un tel fait est d'une grande portée sur la prospérité future du pays.

Parmi les ressources matérielles, les forêts sont les plus menacées par le feu. Le bois debout en certaines parties du Canada est sur le point d'être épuisé. L'Hon. sénateur W. C. Edwards, parlant à la huitième assemblée annuelle de la Commission de la Conservation, attira l'attention sur le fait que l'importance du Canada, comme pays forestier et producteur de bois, a été grandement exagérée. Lorsqu'il fit mention de l'est du Canada, en particulier, il déclara que, dans l'espace de quelques années, l'exploitation du bois sera tellement réduite qu'elle sera presque insignifiante. On fit remarquer à ce sujet que le feu a toujours été le plus grand ennemi de la forêt. On pourrait dire la même chose des feux autres que ceux de forêts. Cet élément a détruit au moins 20,700 édifices en bois au cours des quatre dernières années; la perte totale s'est élevée à plus de \$14,000,000. Une quantité de bois, d'une valeur d'environ \$8,000,000, a été brûlée en des édifices autres que ceux en bois. Le feu a également détruit du bois ouvré dans les cours des scieries, au montant de \$6,500,000, pendant cet intervalle, et consommé \$3,725,000 de produits forestiers dans les ateliers. Ces chiffres représentent simplement des valeurs dont la perte est facile à trouver, mais ils sont certainement incomplets. Il nous font comprendre cependant que le feu est la cause de l'épuisement de notre bois, même en dehors des incendies qui dévastent les forêts.

Puisque les ressources forestières et leurs produits se réduisent de plus en plus, il s'ensuit que le Canada devra recourir à d'autres matériaux de construction. La pierre, le sable, le ciment et la chaux sont pour ainsi dire inépuisables en ce pays. Quoique l'emploi de ces matériaux ait été restreint jusqu'à présent, par suite de la concurrence avec d'autres moins coûteux et plus facilement fabriqués, les méthodes améliorées appliquées à leur préparation et des marchés plus nombreux diminuent rapidement les frais de fabrication. Une étude attentive, par l'ordre du gouvernement, des propriétés des matériaux de construction, pour en déterminer la nature plus résistante, aurait pour effet d'en généraliser l'usage et de conserver notre bois qui diminue. Une telle action immédiate serait amplement justifiée. S'il est du devoir de l'Etat de promouvoir la prospérité publique, en empêchant la destruction des forêts, la plus large application du principe devrait s'étendre à la protection des richesses créées. En définitive, la destruction par le feu d'une maison d'habitation est une plus grande perte que celle du bois des domaines publics. Les habitations et le bois sont une partie de la richesse nationale; leur destruction est donc une perte. Nul système de taxe ne peut les restaurer, que cette taxe soit perçue par les autorités, constituées en vertu de la loi, ou par les intérêts privés, sous forme de prime de polices d'assurance. Le reboisement des forêts coûte de l'argent, qu'il faudra se procurer par la perception d'une forme d'impôts quelconques. Remplacer des maisons détruites par le feu demande de l'argent, dont une grande partie, par voie d'assurance, est prélevée sur la propriété qui n'a pas été atteinte par le feu. En l'un et l'autre cas, les dépenses sont imposées au peuple du Canada. C'est donc une question qui intéresse tout le public.

(2) **Leurs effets sur le crédit commercial.** — La richesse d'un pays est constituée en grande partie par les ressources améliorées. Leur vente et leur échange ont nécessité des systèmes de crédit élaborés. L'énorme commerce domestique et étranger du Canada s'effondrerait irrévocablement, s'il fallait faire les diverses transactions argent comptant. Nous avons excédé le montant de notre argent sonnant, et nous ne pouvons pas restreindre nos achats et nos ventes à la quantité de notre réserve d'or. Le commerce moderne dépend beaucoup de notre système de crédit. Si l'on exigeait de l'argent comptant pour toutes obligations, on serait bientôt réduit à la banqueroute.

Puisque l'expansion de notre commerce dépasse la valeur de notre richesse monétaire, il s'ensuit que la stabilité de notre crédit repose sur la solidité de notre système commercial. Toute forme de monnaie donnée ou reçue, au cours des échanges qui s'opèrent, représente une valeur actuelle, soit en immeuble, soit en effets marchands.